

-VILLE DE MALEMORT-SUR-CORRÈZE-

Compte Rendu Sommaire de la réunion du Conseil Municipal du Lundi 15 Avril 2013

L'an deux mil treize, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 09 avril 2013, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques POUYADOUX, Maire, le 15 avril 2013.

Membres présents :

M. POUYADOUX - Maire, Mme AUDEBERT-POUGET, M. NEYRET, Mme TARDIEU, M. POUZYREFF, Mme RIBEROL, M. LABORIE, Mme BRUAT, M. SOULARUE - Maires-Adjoints.

Mme POIGNET, M. CROUZEVIALLE, M. LACASSAGNE, Mme BOUDIE, M. SALEIX, Mme TRIBOULET, M. SOURZAT, Mme DE OLIVEIRA, M. BARRET, Mme TREINSOUTROT, M. MACHEMIE, Mme DUMAS, M. RIGOUX, M. PERTZBORN, M. MAZERON, M. COURTEIX, Mme REYNAUD, M. LUÇON - Conseillers Municipaux.

Membres absents ayant donné pouvoirs :

Mme MEUNIER (à Mme REYNAUD) ; M. TONUS (à M. RIGOUX).

Absent :

/

N'ont pas participé au vote :

Délibération n°V-20130415/46 : Mme AUDEBERT-POUGET, Mme TARDIEU, M. SOULARUE, Mme POIGNET, M. SOURZAT et M. BARRET.

Délibération n°V-20130415/47 : M. CROUZEVIALLE et Mme DUMAS.

.....

Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, a nommé Madame Monique POIGNET, pour remplir les fonctions de Secrétaire.

-Approuvé à l'unanimité-

I – AFFAIRES FINANCIERES

V-20130415/44 : Vote du budget primitif 2013 - Ville

Rapporteur : Monsieur LE MAIRE.

		Dépenses		
Fonctionnement		BP 2012	BP 2013	écart entre BP
011	Charges à caractère général	2 050 835,00	1 653 146,00	-19%
012	Dépenses de personnel	4 361 096,00	3 211 000,00	-26%
014	Prélèvement SRU	10 438,00	98 785,00	846%
022	Dépenses imprévues	50 000,00	50 000,00	0%
65	Associations, Participations	1 320 682,00	1 267 333,00	-4%
66	Intérêts de la dette	408 994,00	505 781,00	24%
67	Charges exceptionnelles	13 572,00	17 800,00	31%
	Total dépenses réelles	8 215 617,00	6 803 845,00	-17%
023	Virement de fonctionnement	1 638 061,00	1 252 966,00	
042	Amortissements	337 070,00	404 266,00	
	TOTAL	10 190 748,00	8 461 077,00	-17%

		Recettes		
		BP 2012	BP 2013	écart entre BP
013	Remboursement frais de personnel	30 000,00	30 000,00	0%
70	Produits des services et du domaine	929 573,00	402 925,00	-57%
042	Opérations d'ordre	177 196,00	199 752,00	13%
73	Impôts ménages	3 644 032,00	3 866 517,00	6%
	Dotations AGGLO	2 486 463,00	1 982 441,00	-20%
	Autres	270 450,00	280 740,00	4%
74	Participations	1 662 363,00	1 067 926,36	-36%
75	Autres produits	136 240,13	199 240,00	46%
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	
	Total recettes réelles	9 159 121,13	7 829 789,36	-15%
002	Excédent reporté	854 430,87	431 535,64	-49%
	TOTAL	10 190 748,00	8 461 077,00	-17%

		BP 2012	BP 2013	écart entre BP
16	Remb. dette en capital	742 000,00	865 000,00	17%
	Dépenses d'équipement	4 880 781,06	3 210 076,70	-34%
	dont dépenses nouvelles	4 056 584,79	2 480 793,21	-39%
	Total dépenses réelles	5 622 781,06	4 075 076,70	-28%
001	Déficit reporté	921 538,94	1 515 758,30	
040	Opérations d'ordre	177 196,00	229 752,00	
	TOTAL	6 721 516,00	5 820 587,00	-13%

		BP 2012	BP 2013	écart entre BP
021	Virement de fonctionnement	1 638 061,00	1 252 966,00	-24%
040	Amortissements	337 070,00	404 266,00	
10	FACTVA	521 628,00	535 000,00	3%
	TLE	79 948,79	30 048,21	-62%
1068	Affectation du résultat	792 924,21	1 558 190,79	
020	Cession de terrains		202 000,00	
16	Emprunt prévisionnel	2 692 669,00	1 413 562,00	-48%
13	Subventions	659 215,00	394 554,00	-40%
	Total recettes réelles	4 746 385,00	4 133 355,00	-13%
	Opérations d'ordre		30 000,00	
	TOTAL	6 721 516,00	5 820 587,00	-13%

budget total : 14 281 664 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'ADOPTER** le Budget Primitif 2013.

-La délibération est adoptée par : 19 voix « POUR », 9 voix « CONTRE » et 1 « ABSTENTION »-

V-20130415/45 : Vote des subventions aux associations

Rapporteur : Monsieur LE MAIRE.

Genre	Association	Attribution 2013
ASSOCIATIONS AYANT LEUR SIEGE SOCIAL SUR LA COMMUNE		
SPORT	Association sportive vigilante malemort tennis	3 100 €
	Compagnie des Archers de Malemort	1 000 €
	Cyclo Randonneur Malemortois	1 200 €
	EVMB0	32 000 €
	Football ASV Malemort	6 100 €
	subvention complémentaire	0 €
	La Boule Malemortoise	1 100 €
	Marche entre amis	600 €
	La Transpirante	600 €
	Vigilante Malemort Judo	1 200 €
Malemort Loisirs	400 €	

CULTURE	Art'E'Ose	700 €
	subvention exceptionnelle	0 €
	Bibliothèque Malemortine	2 180 €
	Chorale de Bréniges	1 000 €
	subvention exceptionnelle	1 000 €
	Collectionneurs Malemortois	520 €
	subvention exceptionnelle	0 €
	Danse en Partance	1 000 €
AUTRES	École de Musique	17 000 €
	La Maïade Malemortine	1 600 €
	Les Amis d'Athéna	500 €
	ADAPEI de la Corrèze	1 550 €
	Association des Paralysés de France (Corrèze)	350 €
	Comité des Fêtes	9 500 €
	subvention exceptionnelle	1 800 €
	Les Copains à bord (ADAPEI)	100 €
Les Restaurants du Cœur de la Corrèze	1 500 €	
Protection Civile	500 €	
Société Communale des Chasseurs	650 €	
TOTAL SUBVENTIONS MALEMORT		88 750 €

Genre	Association	Attribution 2013
AUTRES ASSOCIATIONS		
SOLIDARITE	A.P.I.C.E.M.H. (initiation et pratique culturelle des enfants en milieu hospitalier)	200 €
	Association pour le Don de Sang Bénévole de Brive	100 €
	Instance de Coordination Gériatologique	2 250 €
	Téléthon	500 €
	La Ligue Contre le Cancer (comité de Corrèze)	300 €
	Secours Populaire	150 €
	SOS Violences conjugales	500 €
EDUCATION	Lire et faire lire (FAL 19)	150 €
	Jeunesses musicales France limousin	1 500 €
	Jeunesses musicales France limousin (délég. Beynat)	16 €
	Œuvre Départementale des Centres de Vacances	2 100 €
	USEP 19	500 €
	Fédération Association Laique 19	100 €
	Union Nationale du Sport Scolaire	2 000 €
AUTRES	A.V.F. Accueil des Villes Françaises du Pays de Brive	200 €
	Amis de la Bibliothèque Départementale de prêt	500 €
	A.N.A.C.R.	100 €
	FNACA	250 €
	Prévention Routière Départementale	200 €
	Sauver et Protéger les Animaux	100 €
TOTAL SUBVENTIONS EXTERIEURES		11 716 €

TOTAL SUBVENTION COMPTE 6574 ET 6745**100 466 €**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'ATTRIBUER** les subventions proposées ci-dessus.

-La délibération est adoptée à l'unanimité-

V-20130415/46 : Vote de la subvention à l'association « Comité de Jumelage Malemort – Sakal »

Rapporteur : Monsieur LE MAIRE.

Il est précisé qu'au titre de l'Article 432-12 du Code Pénal sur la prise illégale d'intérêt, Mme AUDEBERT-POUGET, Mme TARDIEU, M. SOULARUE, Mme POIGNET, M. SOURZAT et M. BARRET membres du Comité de Jumelage n'ont pas participé à la préparation de la décision, ni participé au débat, ni au vote (Cass. Crim. 22 septembre 1998, n°96-83990).

Genre	Association	Attribution 2013
ASSOCIATION AYANT SON SIEGE SOCIAL SUR LA COMMUNE		
culture	Comité de jumelage Malemort Sakal	7 902 €
	subvention de fonctionnement	1 000 €
	subvention exceptionnelle	10 000 €
TOTAL SUBVENTION		18 902 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'ATTRIBUER** la subvention proposée ci-dessus.

-La délibération est adoptée par : 15 voix « POUR » et 8 « ABSTENTIONS »-

V-20130415/47 : Vote de la subvention à l'association « les Amis de Malemort »

Rapporteur : Monsieur LE MAIRE.

Il est précisé qu'au titre de l'Article 432-12 du Code Pénal sur la prise illégale d'intérêt, M. CROUZEVIALLE et Mme DUMAS, membres du Conseil d'Administration des Amis de Malemort, n'ont pas participé à la préparation de la décision, ni participé au débat, ni au vote (Cass. Crim. 22 septembre 1998, n°96-83990).

Genre	Association	Attribution 2013
ASSOCIATION AYANT SON SIEGE SOCIAL SUR LA COMMUNE		
culture	Amis de Malemort	600 €
TOTAL SUBVENTION		600 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'ATTRIBUER** la subvention proposée ci-dessus.

-La délibération est adoptée à l'unanimité par 27 voix-

V-20130415/48 : Vote des taux d'imposition 2013

Rapporteur : Monsieur LE MAIRE.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les taux présentés pour 2013 :

- ☞ Taxe d'habitation : 12,93 %
- ☞ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 20,21 %
- ☞ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 138,55 %

-La délibération est adoptée par : 19 voix « POUR », 9 voix « CONTRE » et 1 « ABSTENTION »-

Plus aucune question n'étant abordée, la séance est levée à 19 heures 40.

Fait à Malemort, le 18 avril 2013,

Pour affichage,
Le Maire,

Jean-Jacques POUYADOUX.